

Catherine Grèze part en guerre contre la biopiraterie

La biopiraterie est une notion peu connue. De quoi s'agit-il ?

> La biopiraterie consiste en l'appropriation, l'exploitation et la commercialisation illégitimes de ressources biologiques et/ou des connaissances traditionnelles qui y sont associées, via des brevets déposés par des firmes privées du génie génétique. Ces dépôts sont réalisés sans consultation ni compensation pour les populations qui ont initialement développé ces connaissances. La biopiraterie sévit actuellement dans trois grands secteurs : la cosmétologie, la pharmacie et l'agroalimentaire.

Pouvez-vous nous citer un exemple de biopiraterie ?

> Bien sûr : le haricot Enola ! En 1994, Larry Proctor, dirigeant de l'entreprise de semences Pod-Ners, a découvert l'existence d'un haricot jaune cultivé depuis des millénaires par des paysans mexicains. Il est reparti aux États-Unis avec quelques graines, les a plantées, leur a donné le nom de sa femme Enola et a prétendu qu'il les avait obtenues par un croisement secret. Il a ensuite déposé une demande de brevet, enregistrée trois ans plus tard. Résultat, le haricot jaune et son matériel génétique sont devenus sa propriété. Lorsque les entreprises mexicaines ont voulu exporter le haricot cultivé par leurs ancêtres, Proctor a exigé qu'elles lui paient des royalties ! Et ce n'est malheureusement qu'un exemple parmi tant d'autres.

Baptisé

« biopiraterie », le pillage des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles est dans le collimateur du Parlement européen.

Le point avec Catherine Grèze, eurodéputée Europe Écologie-Les Verts qui a fait de cette lutte un combat personnel.

Quelles sont les conséquences de ce pillage biologique ?

> Avant de parler des conséquences, il faut déjà avoir à l'esprit la base du problème. Alors que 90 % du patrimoine biologique mondial se trouve dans les pays en voie de développement, 97 % des brevets sont déposés par des firmes appartenant à des pays qui se disent développés. Autre chiffre éloquent, sur les quelque 70 000 brevets déposés, 10 500 portent sur des organismes vivants. À l'heure où les ressources pétrolières s'amenuisent, l'or vert a remplacé l'or noir. Les grandes entreprises vont donc le chercher là où il se trouve et le rapportent chez elles pour en tirer profit. Ce pillage n'est pas sans rappeler quelques-unes des pages les plus sombres de l'histoire, raison pour laquelle je n'hésite pas à parler de « nouveau colonialisme ». On voit bien que ce pillage conduit à un appauvrissement des populations qui doivent payer ou renoncer, faute de moyens, à cultiver leurs plantes, et font face à une disparition progressive du savoir-faire ancestral ainsi qu'à une disparition de certaines espèces. Mais qu'on ne se leurre pas. Les populations du Sud ne sont pas les seules à être lésées. Les agriculteurs du monde entier, les nôtres y compris, sont concernés. Le brevetage empêche l'échange des semences et donc toute expérimentation pour trouver de nouvelles variétés plus adaptées

“ À l'heure où les ressources pétrolières s'amenuisent, l'or vert a remplacé l'or noir ”



< Catherine Grèze, eurodéputée Europe Écologie-Les Verts, défend le droit des peuples à disposer des ressources génétiques de leur territoire.

© J. DOLLE

aux territoires ou aux changements climatiques.

Le brevetage ne protège-t-il pas, au contraire, les espèces de l'extinction ?

> Malheureusement non. Le monopole conféré par le brevet risque d'entraîner une surexploitation de la plante concernée et, *in fine*, son extinction. Par ailleurs, les grandes entreprises n'utilisent, dans la plante, que ce qui est rentable pour leurs activités. Le reste peut être perdu faute d'utilité pour elles.

Quels sont les moyens d'action pour lutter contre cette nouvelle forme de pillage ?

> Même s'ils sont encore peu nombreux, il existe différents niveaux d'action. Tout d'abord, il est primordial d'informer la société civile. Plus les populations auront connaissance de ce pillage et plus elles pourront faire pression sur les grandes entreprises, très soucieuses de l'image qu'elles renvoient. Aucune firme n'a envie d'endosser un rôle de voleur. Ces dernières ne peuvent pas, d'un côté, montrer qu'elles ont une conduite irréprochable chez elles et mal se conduire à l'extérieur de leurs frontières. Ensuite, il faut agir au niveau politique car il y a un énorme flou juridique. Les biopirates s'engouffrent dans les brèches du système international pour piller en toute tranquillité.

Aucun texte ne permet d'empêcher cette situation ?

> Il existe quelques textes comme la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* ou encore la *Convention des Nations unies sur la diversité biologique* (CDB). Son article 8 impose notamment un consentement préalable en connaissance de cause des populations qui doivent être informées de l'utilisation des ressources génétiques et garantit un partage juste et équitable de ces ressources génétiques. Malheureusement, ils ne sont juridiquement pas contraignants. Mais même à considérer qu'ils le deviennent, il faut aller plus loin.

Comment ?

> Il est temps d'inventer une nouvelle éthique internationale reposant sur un système global et cohérent. Pour l'heure, nous sommes face à une architecture complexe de gouvernance multi-institutionnelle – CDB, Organisations mondiales du commerce (OMC), de la propriété intellectuelle (OMPI), de la santé (OMS), pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – dont les intérêts sont parfois divergents. Il est temps d'instaurer un cadre permettant de contrôler l'accès aux ressources génétiques afin d'assurer la protection de la biodiversité tout en organisant le partage des avantages avec les pays en voie de développement. De leur côté, les pays industrialisés doivent pré-

voir des mécanismes efficaces qui garantissent un partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques. En Europe, on pourrait par exemple réformer le système de propriété intellectuelle de manière à soutenir l'obligation de divulgation et à protéger les savoirs traditionnels. Cela risque de prendre du temps mais nous avons tous à y gagner. En attendant l'élaboration de ce nouveau système, il est possible d'avancer plus vite en ratifiant le protocole de Nagoya.

En quoi consiste ce protocole ?

> C'est l'un des principaux textes d'engagement sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Il a été adopté en 2010 au Japon, à Nagoya, lors de la Conférence des Nations unies sur la diversité biologique. Concrètement, il subordonne l'utilisation des ressources génétiques à trois conditions qui étaient ardemment réclamées par les pays en voie de développement : l'obtention du consentement du pays fournisseur avant toute démarche de prospection et de collecte, le versement de contreparties et le réinvestissement d'une partie des bénéfices dans la conservation de la biodiversité. Seul hic, sa portée est encore faible car il n'a, à ce jour, été ratifié que par une petite dizaine de pays. Pour résumer, on peut dire que ce protocole est un pas dans la bonne direction, même

s'il en faudrait davantage pour protéger la biodiversité et empêcher le pillage des ressources.

Les pays européens sont les grands absents de la bataille que vous menez. Les choses vont-elles évoluer ?

> Oui car le Parlement européen a voté le 15 janvier dernier en faveur de mon rapport sur les aspects relatifs au développement des droits de propriété intellectuelle sur les ressources génétiques*. Il en a profité pour réaffirmer solennellement l'urgence de ratifier le protocole de Nagoya et insisté sur le fait qu'il devait être placé au centre d'un système de gouvernance globale plus cohérent sans pour autant plier devant l'OMC. C'est une grande satisfaction car, pour en arriver là, le chemin a été long et semé d'embûches.

Avez-vous subi des pressions ?

> C'est un euphémisme ! Vous n'ignorez pas que les secteurs de la cosmétologie, de la pharmacie et de l'agroalimentaire possèdent de puissants lobbies. Ces derniers n'ont pas hésité à s'attaquer au cœur de mon rapport pour essayer d'en affaiblir le contenu. Mais ils ont échoué. J'ai tenu bon et le Parlement a pu adopter les trois revendications clés des pays en voie de développement citées précédemment. Comment dès lors ne pas être optimiste pour l'avenir du patrimoine biologique mondial ? ■

* tinyurl.com/ressources-genetiques